



# Règlement

## "Mon dessin de Pâques"

### du 20 mars au 6 avril 2021

#### Article 1 : Organisation du jeu

La SAS DUPONT, société domiciliée au 17 rue de la Vignerie à Dives-sur-Mer (14160), immatriculée au RCS de Lisieux sous le numéro 378 718 761 00075 organise un jeu concours intitulé « Mon dessin de Pâques » ludique pour les enfants de 4 à 10 ans autour de l'univers de Pâques, sur le thème des : œufs, poules, lapins, cloches, vaches, cochons, moutons... du 20 mars au 6 avril 2021. Participation entièrement gratuite et sans obligation d'achat, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft

#### Article 2 : Publics concernés

Ce jeu gratuit est ouvert à tous les enfants âgés de 4 à 10 ans à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La participation des enfants mineurs doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

#### Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule du 20 mars au 6 avril 2021 exclusivement dans les boutiques de la maison Dupont avec un thé de Dives-sur-Mer, Cabourg, Deauville et Trouville-sur-Mer ou par mail à [contact@patisseriedupont.fr](mailto:contact@patisseriedupont.fr). La participation au jeu s'effectue ainsi : le dessin, le nom, prénom, âge de l'enfant et vos coordonnées complètes (adresse postale / mail / tel) devront être :

- envoyés à : [contact@patisseriedupont.fr](mailto:contact@patisseriedupont.fr)

ou

- déposés dans l'une des boutiques DUPONT avec un thé de Dives-sur-Mer, Cabourg, Deauville ou Trouville-sur-Mer.

Dix dessins seront tirés au sort et le plus beau d'entre eux remportera un coffret cadeau de gourmandises d'une valeur de 50€ à partager en famille. La sélection sera effectuée par un jury de 3 personnes du bureau administratif de DUPONT avec un thé.

#### Article 4 : Désignation du gagnant et remise des lots

Les parents du gagnant sélectionné, seront contactés par téléphone, email, sms, dans les 3 jours suivant la fin du jeu. Si le gagnant ne donne pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'appel / écrit pour l'informer de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

La remise du lot sera effectuée à partir du vendredi 9 avril dans la boutique DUPONT avec un thé concernée (Dives-sur-Mer, Cabourg, Deauville ou Trouville-sur-Mer) ou par envoi par la poste.

#### Article 5 : Dotations

Le jeu est doté d'un bon cadeau d'une de 50€\*.

\* : nominatif, à utiliser avant le 30 septembre 2021, sur présentation du bon cadeau et d'une pièce d'identité, exclusivement sur produits disponibles en boutique DUPONT avec un thé, non cumulable, non

fractionnable, non remboursable, non échangeable.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### Article 6 : Identification du gagnant et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### Article 7 : Droit à l'image

Toutes les reproductions photographiques des oeuvres et de leurs auteurs pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs, afin de pouvoir les utiliser dans les médias (presse et numérique) dans le but de promouvoir le « Mon dessin de Pâques »

#### Article 8 : Modification et annulation du jeu

La SAS DUPONT se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que ses responsabilités ne puissent être engagées. Toutes modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable.

#### Article 9 : Loi « Informatique et libertés »

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné au bon déroulement du jeu. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à SAS DUPONT - 17 rue de la Vignerie - 14160 Dives sur mer.

Depuis 1912  
**DUPONT**  
avec un thé  
Meilleur Ouvrier de France